



Comme chaque année, l'ARC organise une session de 5 cours payants de remédiation pour les élèves en difficultés. Cette session se déroulera les 30 janvier, 6, 13, 20 et 27 février 2019.

Les cours ont une durée d'une heure. Ils commencent au plus tôt à 13h30 (12h30 pour certains cours en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup>) et se terminent à 16h30 au plus tard.

L'inscription se fait pour les 5 mercredis mais vous ne pouvez choisir que 3 cours maximum par mercredi.

**LES MERCREDIS SANS ÉCHEC – BULLETIN D'INSCRIPTION**

**INSCRIPTION A REMETTRE POUR LE MERCREDI 16 JANVIER AU PLUS TARD dans le casier 136 de la salle des professeurs ou à Madame Bastien (local 317).**

**Le paiement doit impérativement être effectué pour le lundi 28 janvier, sinon l'élève ne sera inscrit dans aucun groupe.**

NOM de l'élève : ..... PRÉNOM : .....

Année (Classe) : .....

ADRESSE ..... N° ..... Bte .....

CODE POSTAL ..... LOCALITÉ .....

GSM **parents** ..... / ..... Privé ..... / .....

Je vire, pour inscription, la somme de 35 euros par cours sur le compte n°BE25 1448 6192 2882 (Mercredis sans échec) en mentionnant le nom et le prénom de l'élève, sa classe et le(s) cours suivi(s).

**CHOIX DU / DES COURS :** (maximum 3) faites une croix en face du (des) cours choisi(s) dans la colonne correspondant à la classe de l'élève :

<u>Année d'étude</u>	<u>1ère</u>	<u>2ème</u>	<u>3ème</u>	<u>4ème</u>	<u>5ème</u>	<u>6ème</u>
Mathématique						
Physique (et Sciences 1-2 <sup>ème</sup> Sec)						
Chimie						
Français						
Néerlandais 1						
Néerlandais 2						
Anglais 1						
Anglais 2						
Allemand						

**AUTORISATION PARENTALE**

Je soussigné(e), père - mère - tuteur, de ..... déclare :

- avoir pris connaissance du règlement d'inscription ;
- décharger les animateurs de toute responsabilité au cas où l'élève se soustrairait à leur autorité ;
- savoir que la responsabilité des membres du cadre ne s'exerce que durant les cours, à l'exclusion des trajets aller et retour ;
- informer l'élève qu'il faut respecter le règlement de l'école qui l'accueille et, entre autres, qu'il est interdit de fumer dans et aux alentours de l'établissement.

« Lu et approuvé » : .....